



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 25 août 2022	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 24 °C)	<b>Vent:</b> 10 km/h (Nord)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	1 MW/KR	<b>Inscriptions totales</b> 76/82
<b>Total des paris mutuels</b>	\$159,278			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles, Sharla (à distance)	<b>Juge associé</b> Rourke, Katelynn
--------------------------------------	---	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Le vétérinaire a opéré un retrait hâtif (maladie) du cheval, "YOU GOT THIS" de la Course 7. Le cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "LAA DEE GAA", de la Course 4, et de "CAMLACHIE CHROME", de la Course 7.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (lésion) du cheval, "AMIGO MIO", de la Course 3.

## Courses :

- La vidéo de la tour de fond n'a pas été disponible pour la Course 1, à cause des difficultés techniques.

1. Le vétérinaire a opéré un retrait tardif (boiteux) du cheval, "KINDER PEACEOFMIND". Il a été inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). On a opéré un remboursement de \$94. Comme il n'y a eu que 4 chevaux partants, le montant que l'on avait reçu pour la 5<sup>e</sup> position a été retenu par l'Association (règle de la CAJO 18.02).

**Enquête** pour une obstruction potentiellement survenue entre le #1, "AMANDUS", (Samuel Fillion), et le #2, "BOOMANDBUST", (Jimmy Gagnon), aux alentours du dernier droit. Ces chevaux se sont brièvement accrochés à cause de la course très serrée, ce qui n'a d'ailleurs pas entravé l'avancement d'aucun des chevaux. Aucune infraction signalée. Aucun placement. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/kSgUVdP-sYg>

2. Les juges ont opéré un retrait tardif (autre) du cheval, "STRAIT TO THE POINT". On a opéré un remboursement de \$3. Rien à signaler.
3. Nous avons reçu une plainte de la part du conducteur du #6, "DUKE LAVICTOIRE", (Stephane Brosseau), comme de la poussière venant de la barrière de départ avait entraîné son cheval à faire un bris d'allure.

Le conducteur du #1, "OVERSERVED", (Guy Gagnon), a enfreint la règle de la CAJO 22.05.01(k) (Ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables, de façon à ralentir excessivement la course sur un quart de la piste ou sur toute autre distance, compte tenu des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course.) pour le deuxième quart (27<sup>4</sup> 59<sup>3</sup>) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Décision #1849072 Rien à signaler.

4. Rien à signaler.
5. Le conducteur du #5, "ROCKNROLL NATION", (Pascal Bérubé), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
6. Examen de la course avant le poteau de ½ mille pour le #9, "PRETTYDIVA", (Jacques Beaudoin), qui a quitté la course. Le #9 s'est rendu à l'intérieur de deux pylônes consécutifs sans être dépassé. Aucune infraction signalée. Aucun placement. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.
8. Nous avons discuté la cadence de la course avec le conducteur du #5, "CHARLIE BAR", (Pierre Bovay), au sujet du deuxième quart (28<sup>4</sup> 100). L'explication qu'a donnée M. Bovay a été partiellement acceptée et aucune action réglementaire n'est requise, bien que l'on lui ait réitéré l'obligation des conducteurs lors du dépassement. Rien à signaler.
9. Reprise de départ pour le #1, "CROSSFIT", (Jimmy Gagnon), qui avait marqué avant la barrière de départ. Le juge de départ, Jamie Fiolek, tiendra un examen avec M. Gagnon au sujet du fait de marquer avant la barrière de départ.

**Enquête** pour le #6, "BLACK TIE BASH", (Robert Shepherd), a fait un bris avant le départ, et comme il n'avait pas atteint le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton, il a reçu un remboursement complet du pari mutuel de \$7,282, conformément à la règle de la CAJO 22.03(l). Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/LoXYvBRIU-s>

10. Le conducteur du #3, "PHENOM SEELSTER", (Drew Smyth), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

## **Réclamations :**

### **Course 6**

Le #6, "TALKIN AGAIN" (1), pour 11,250 \$, par Susan Roy, William Douglas, entraîneur.

Le #7, "CRANBERRY BRIE" (3), pour \$11,250, par Limco inc., Victor Puddy entraîneur.